

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2012

PROCES-VERBAL

L'an deux mille douze, le huit février à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 2 février 2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédérik BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO M. RAYNAL M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : M. BOUZNADA à M. ALLAOUCHICHE Mme COULON à M. BERNARD Mme BERKANI à Mme DRACOULI M. MOREAU à Mme AUBIN Mme BAS à Mme VINAY M. LETELLIER à M. BERTRAND Melle WOELFLÉ à Mme de VAUCOULEURS Mme PENSIVY à Mme METZGER Melle DOMONT à Mme DELAROUZÉE Mme DOMERGUE à M. MONNIER.

ABSENTE : Mme XOLIN.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 8 février 2012 ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Le Maire :

Avant d'examiner les délibérations inscrites à l'ordre du jour, je voudrais faire une petite intervention au regard de quelques Conseils municipaux qui se sont déroulés précédemment. Je vous rappelle que je ne suis pas fondamentalement procédurier ni pointilleux. Certaines dérives de comportement et d'attitude dans le public et parmi les membres de cette assemblée m'amènent à vous rappeler quelques règles que je n'aimerais pas être dans l'obligation de devoir faire appliquer. En effet, on a un règlement intérieur précis et je vais donc vous donner lecture de quelques extraits de celui-ci.

L'article 5 de notre règlement intérieur est relatif aux questions posées en Conseil municipal :

Article L. 2121-19 du C.G.C.T. :

« Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Dans les communes de 3.500 habitants et plus, le règlement intérieur fixe la fréquence ainsi que les règles de présentation et d'examen de ces questions. A défaut de règlement intérieur, celles-ci sont fixées par une délibération du conseil municipal. »

Les questions portent sur des sujets d'intérêt général.

Pour permettre au maire de préparer sa réponse dans de bonnes conditions, ces questions devront lui être transmises, par écrit, au plus tard cinq jours francs avant la date de réunion du conseil municipal.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé seront traitées à la séance ultérieure la plus proche.

Un élu appartenant à la majorité municipale et un élu n'appartenant pas à la majorité municipale ont chacun la possibilité de poser trois questions orales au plus lors de chaque séance du conseil municipal.

L'exposé de la question soumise ne peut excéder cinq minutes de temps de parole.

L'examen, sans débat, des questions orales se fera en fin de séance à l'issue de l'ordre du jour officiel.

Il y a l'article 6, en référence au pouvoir de présidence et de police de l'assemblée du maire.

Le président ouvre les séances, constate le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à la question, met fin, s'il y a lieu, aux interruptions, met aux voix les propositions et les délibérations, dépouille les scrutins, juge, conjointement avec le secrétaire, les épreuves de vote, en proclame les résultats et prononce la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

L'article 8 concerne l'accès et la tenue du public.

Article L. 2121-18 du C.G.C.T. :

« Les séances des conseils municipaux sont publiques.

Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

La décision de tenir une séance à huis clos est prise par un vote public du conseil municipal. Lorsqu'il est décidé que le conseil municipal se réunit à huis clos, le public ainsi que les représentants de la presse doivent se retirer.

Nulle personne étrangère ne peut, sous aucun prétexte, s'introduire dans l'enceinte où siègent les membres du conseil municipal. Seuls les membres du conseil municipal, les fonctionnaires municipaux et les personnes dûment autorisées par le maire y ont accès.

Un emplacement spécial est toutefois réservé aux représentants de la presse qui sont autorisés à s'installer par le maire.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Durant toute la séance, le public présent doit se tenir assis et garder le silence ; toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont interdites.

L'article 13 concerne le déroulement de la séance.

Le président appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour et il les soumet à la délibération du conseil.

Le président accorde immédiatement la parole en cas de réclamation concernant l'ordre du jour.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par le président ou les rapporteurs désignés par le maire.

Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du président lui-même ou de l'adjoint compétent.

Il y a l'article 14 à propos des comportements lors des débats ordinaires.

La parole est accordée par le président de séance aux membres du conseil municipal qui la demandent. Aucun membre du conseil municipal ne peut parler qu'après avoir demandé la parole au président et l'avoir obtenue, même s'il est autorisé par un orateur à l'interrompre.

Lorsqu'un membre du conseil municipal s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le président qui peut alors faire application des dispositions prévues à l'article 9.

Les membres du conseil municipal prennent la parole dans l'ordre déterminé par le président. Ils ne peuvent parler plus de cinq minutes. Au-delà de cinq minutes d'intervention, le président peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure très brièvement. Il ne doit s'adresser qu'au président ou aux membres du conseil.

Un membre du conseil municipal peut reprendre la parole dans la discussion d'une délibération sur laquelle il est déjà intervenu sur autorisation particulière du président. Les rapporteurs, les adjoints compétents et le président peuvent, à tout moment, apporter les éclaircissements nécessaires au débat engagé.

Les propos tenus par un conseiller alors qu'il n'a pas la parole ne figurent pas au procès-verbal de la séance.

Il y a l'article 15 à propos plus particulièrement des débats budgétaires.

Les élus de la majorité disposent de dix minutes de temps de parole dans la discussion générale. Les élus n'appartenant pas à la majorité municipale disposent de dix minutes de temps de parole dans la discussion générale.

Le temps de parole est limité à deux minutes par intervenant s'il y en a plusieurs.

Le débat se termine par une intervention du maire qui en tire les conclusions.

L'article 30 concerne l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Article L. 2121-27-7 du C.G.C.T. :

« Dans les communes de 3.500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse, sous quelque forme que ce soit, un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les modalités d'application de cette disposition sont définies par le règlement intérieur ».

Les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale peuvent disposer d'une tribune libre dans le journal d'informations municipales à raison d'une tribune tous les deux numéros. A cet effet, un espace égal à un quart de page leur est réservé. La tribune libre sera reproduite sur le site Internet de la ville.

Le dernier rappel concerne l'article 31 relatif à la mise à disposition de locaux.

Article L. 2121-27 du C.G.C.T. :

« Dans les communes de plus de 3.500 habitants, les conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale qui en font la demande peuvent disposer sans frais du prêt d'un local commun ».

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques.

Voilà, mes chers collègues. Cela a pris un peu de temps. Je voulais vous rappeler quand même le règlement intérieur pour que nous puissions travailler sereinement aujourd'hui et lors des futures réunions du conseil municipal.

- - - -

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 12 décembre 2011 au 26 janvier 2012 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

C'est simplement une demande d'explication. Vous avez pris le 2 janvier une décision relative à la suppression de la régie de recettes auprès des services techniques pour le local réservé aux cycles et le remboursement de la caution. Je voudrais bien savoir comment cela va fonctionner. Vous supprimez (si je comprends bien) le paiement de la redevance demandée pour le local à vélos. C'est la décision du 2 janvier. Vous supprimez la caution et la régie de recettes.

Le Maire :

On va émettre des titres directement.

M. MONNIER :

Cela veut dire que ce sera toujours ...

Le Maire :

C'est toujours payant.

M. MONNIER :

C'est toujours payant ?

Le Maire :

On ne retire pas le coût. Avant, il fallait passer par une régie de recettes. Maintenant, on va émettre des titres directement aux gens qui ...

M. MONNIER :

C'est toujours payant pour pouvoir accéder ?

Le Maire :

C'est toujours payant. Oui.

M. MONNIER :

D'accord. Merci.

1°/ DEMANDES DE SUBVENTIONS CONCERNANT LE PROJET LIEU ECOUTES JEUNES

Le Maire donne la parole à **M. RABEH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Le diagnostic santé réalisé par l'Atelier Santé Ville en 2010 ainsi que les premières réunions à l'initiative du Service Jeunesse, des différents professionnels de la santé et des professionnels socioéducatifs de la commune ont permis de repérer une difficulté particulière liée à la souffrance psychosociale et au mal-être des jeunes. Des professionnels du centre médico-psychologique ont malheureusement peu ou pas de jeunes lors de leurs permanences. Du côté des acteurs et des partenaires de la Ville, il y a le repérage des jeunes en difficulté qui ne vont pas spontanément ou n'ont pas spontanément l'orientation nécessaire pour pouvoir être confrontés à des professionnels. De ces discussions entre les acteurs de la Ville, les partenaires associatifs et les professionnels de la commune et du territoire (notamment les professionnels du Conseil Général) est sortie l'idée d'organiser des permanences au sein du Bureau Information Jeunesse, de l'Espace Jeunesse de la commune de Poissy, pour pouvoir faire en sorte que le public en difficulté et les professionnels se rencontrent. Cela se traduira par la mise en place de permanences, au sein de l'Espace Jeunesse, quatre heures par semaine, tout au long de l'année, d'un psychologue professionnel qui fera de l'écoute, avec ou sans rendez-vous, et qui orientera vers les partenaires pour pouvoir travailler plus efficacement sur la question de la souffrance psychosociale des jeunes. Le coût global est estimé à environ 20.000 euros. Il sera intégralement pris en charge par les subventions des partenaires (Conseil Régional, Conseil Général). Le service ne sera rendu qu'à partir du moment où nous aurons les subventions sollicitées.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Monsieur le Maire, Monsieur RABEH vient de nous donner une petite précision. En fait, nous sommes interrogés quand nous avons regardé cette délibération. Je ne parle que sur le fond. Je pense que nous pouvons tous comprendre le principe. Je partage l'idée qu'un certain nombre de jeunes puisse bénéficier d'un certain nombre d'aides ou d'assistances.

Il est vrai qu'il y a déjà un certain nombre de structures dans la ville et des services habilités à répondre. Les jeunes et les services ne se voient pas ou ne se rencontrent pas. A l'intérieur de toutes les structures existantes, on peut leur indiquer d'aller vers ces professionnels. C'est bien. Essayer de faire en sorte qu'il y ait un point au sein du B.I.J. ... Pourquoi pas ? S'il y a vraiment un besoin, une demi-journée par semaine sera-t-elle suffisante ?

Quelque chose nous a fait un peu plus réfléchir. Il s'agit du partenariat. Le Conseil Régional est le seul véritablement cité. Les autres sont appelés des partenaires pertinents mais il n'y a aucune précision. Je suis heureux de vous entendre dire qu'il y a effectivement au moins l'un des premiers partenaires, avant même le Conseil Régional, qui est le Conseil Général. C'est pleinement sa spécificité. S'il est sollicité et si vous allez chercher effectivement des subventions à ce niveau-là ... C'est bien. Que cela ne coûte pas forcément à la commune ... C'est bien aussi. Je renvoie à ce que je disais tout à l'heure. Un certain nombre de structures existent déjà. Un certain nombre de professionnels, ou de la santé, ou de l'animation, sont là aussi pour répondre à la déshérence des jeunes. Sous réserve effectivement qu'il n'y ait pas que le Conseil Régional, cité deux fois dans le cœur de la délibération, en tant que partenaire appelé pour cette structure ... A ce moment-là, nous pouvons reconsidérer notre vote. Autrement, nous étions plutôt partis pour s'abstenir en raison du manque de précisions.

M. RABEH :

Monsieur RAYNAL, vous avez pu lire évidemment dans la délibération (la dernière ligne quasiment) que la Ville est susceptible de pouvoir obtenir d'autres financements, notamment du Conseil Général, et qu'elle sollicitera les financements en temps et en heure. On répond plus particulièrement là à un appel à projet susceptible de permettre de garantir des financements pérennes. Mais je vous rassure tout de suite. Les services du Conseil Général font partie du tour de table qui a notamment posé le diagnostic, le besoin, et proposé la solution en terme de permanence sur un lieu repéré par les jeunes comme étant à leur disposition sur l'ensemble des aspects liés à leur vie quotidienne. Je pense donc que vous pourrez avec nous voter cette délibération.

M. RAYNAL :

Je n'avais pas lu la même ligne que vous.

Le Maire :

Je voudrais juste rajouter que cet appel à projet vient après un travail effectué suite à l'ouverture d'un Service Jeunesse. Une analyse et un diagnostic montrent que beaucoup de jeunes ont du mal à parler de la santé et d'un certain nombre de choses. Par contre, ils viennent dans ce service. Donc, autant leur donner ...

Je vais bientôt solliciter le Président du Conseil Général. Je voudrais juste rappeler que nous étions dans une démarche de mise en œuvre début janvier d'un club de prévention sur la Ville de Poissy. Pour l'instant, de par les échos que j'ai, nous sommes retenus. C'est-à-dire que la Ville est retenue au niveau des budgets. Je ne sais pas pourquoi, y a-t-il une difficulté au Conseil Général ? Je n'en sais rien. Mais nous n'avons pas de retour. Je vais une nouvelle fois solliciter le Président du Conseil Général. Je lui ai écrit un courrier, du reste, pour lui dire que j'aimerais bien avoir un retour et son intervention pour avancer car nous en avons réellement besoin dans l'ensemble.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Si vous m'y autorisez, je peux apporter une précision. Monsieur RABEH, je suis désolé. Lorsque je lis le texte de la délibération, je vois bien que le seul partenaire inscrit (ou alors on n'a pas le même document tous les deux) est le Conseil Régional et non pas le Conseil Général. OK ?

Comme je me suis effectivement un petit peu intéressé (vous comprendrez pourquoi) à ce qui se fait sur la Ville de Poissy en partenariat avec les services ... Là, je réponds à Monsieur le Maire. Il est clair qu'un travail a été effectué et que les services ont travaillé sur un diagnostic. Un plan est prévu. Aujourd'hui, le financement n'est pas complètement arrêté. Par rapport à toutes les sollicitations faites dans les différentes communes, le Département est en train de voir comment l'enveloppe ... Vous savez comment cela fonctionne. Une enveloppe unique (ou du moins budgétée) est ensuite répartie en fonction des demandes. Donc, je sais qu'un ajustement est à faire au niveau de la Ville de Poissy. Pour tout vous dire, je suis intervenu pour faire en sorte que le solde proposé par le Conseil Général (par rapport aux activités prévues sur Poissy) soit plutôt maximalisé que minoré. Donc, on verra le résultat. Si Monsieur le Maire n'est pas content de la négociation, on en reparlera.

Le Maire :

On vous remerciera car c'est important pour les jeunes de cette commune.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2°/ AUTORISATION DE VERSEMENT DES FONDS OBTENUS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL CONCERNANT LA PROGRAMMATION 2010 « ANIMATIONS SOCIALES DES QUARTIERS »

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération fait suite à celle qui autorise Monsieur le Maire à déposer auprès de la Région une programmation d'actions dans le cadre de l'animation sociale des quartiers. Il se trouve que la somme a été versée fin 2011 pour une programmation de 2010, sachant que la Région ne verse que lorsque toutes les associations ont véritablement rapporté toutes les pièces. C'est plutôt une bonne nouvelle. Ces trois actions vont apporter 32.000 euros de la Région : 25.000 euros pour Quartiers Libres, 5.000 euros pour le Club Saint-Exupéry (actions citoyennes) et 2.000 euros pour les Femmes des Hauts de Poissy (actions citoyennes). Je vous demande donc de voter cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Juste un commentaire très rapide. Nous avons déjà eu l'occasion dans cette assemblée de parler de l'opération notamment des Quartiers Libres. Là, un financement a été obtenu auprès de la Région. Il s'agit de le répartir. Comme le Club Saint-Exupéry et l'Association des Femmes des Hauts de Poissy sont aussi bénéficiaires de cette somme que vous avez récoltée, on votera pour cette délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION - COMBATTRE LES INEGALITES - REUNIR LES HOMMES ET LES MOYENS (ACR) DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER D'INSERTION SUR LE QUARTIER SAINT-EXUPERY

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

En fait, nous avons déjà vu cette délibération. Pour des raisons administratives, on est dans l'obligation de la repasser. Je voudrais simplement rappeler quand même que les chantiers d'insertion que nous faisons entre autres avec le Conseil Général fonctionnent très bien. C'est une nouvelle édition. J'en profite pour dire que nous aimerions bien avoir un chantier permanent d'insertion sur la Ville. Puisque nous avons un Conseiller ici, j'en profite pour lui dire que nous travaillons très bien avec le Conseil Général. En plus, c'est une réussite.

M. RAYNAL :

Je n'ai pas toujours entendu cela. Merci.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ CREATION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE POISSY, L'ASL DE BEAUREGARD, TOIT ET JOIE ET EMMAUS EN VUE DE LA REALISATION CONJOINTE D'UNE ETUDE STRATEGIQUE SUR LE SECTEUR DE BEAUREGARD

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Je vais être assez courte. Il s'agit effectivement d'une délibération qui va nous permettre de faire un groupement de commandes avec les bailleurs de Beauregard afin de prévoir à court, à moyen et à long terme une évolution de ce quartier. Le projet de Beauregard est important. Ce quartier a à la fois beaucoup d'atouts mais aussi beaucoup de fragilité avec un habitat vieillissant. Donc, nous espérons avoir peut-être un ANRU 2. Je pense que ce quartier le mérite. Il a été oublié pendant de nombreuses années. Il a vraiment besoin de beaucoup d'attention. C'est dans cet esprit que nous voulons travailler avec les bailleurs et bien entendu avec les habitants pour prévoir l'évolution de ce quartier.

Le Maire :

C'est le début d'une collaboration assez importante avec les bailleurs de Beauregard. Vous pouvez tous être d'accord là-dessus puisque nous serons confrontés à ce secteur, à ce quartier de Poissy, dans les dix prochaines années. Si nous n'y faisons rien, si nous ne réfléchissons pas ensemble sur son amélioration, il risque de se dégrader. Nous risquons (qui que ce soit) à l'avenir de rencontrer une difficulté de gestion de ce quartier. Après le départ d'ICADE, je crois que les nouveaux bailleurs sont tout à fait en osmose avec nous pour travailler et réfléchir. Je crois que c'est important.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DU BUDGET 2012 (DEBAT SANS VOTE)

Le Maire :

Je voudrais juste vous rappeler que, comme l'autorise le règlement intérieur, je délègue à mon adjoint en charge des finances et de la commande publique le soin de vous compléter le rapport qui vous a été transmis, de vous détailler le contexte de préparation du budget et de vous chiffrer nos orientations budgétaires. Comme le prévoit ce même règlement intérieur, je répondrai à vos interventions en conclusion du débat d'orientations budgétaires.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Bonsoir, chers collègues.

Il me revient donc d'ouvrir ce débat d'orientations budgétaires pour l'année 2012.

La préparation du budget est confrontée depuis l'année 2010 à un contexte législatif en constante évolution. La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un ensemble fiscal sur lequel les communes n'ont que très peu de prise reconfigurent totalement les ressources des collectivités locales. Après deux années de transition au cours desquelles des dispositions particulières ont été mises en œuvre, la réforme de la fiscalité des entreprises est aujourd'hui réellement en vigueur, ce qui impose la redéfinition de tous les indicateurs utilisés jusqu'à présent pour calculer les dotations de l'Etat ou les contributions éventuelles des communes. En 2010, la question ne se posait pas puisque ces indicateurs étaient calculés sur la situation 2009. En 2011, la composante « Taxe Professionnelle » du potentiel fiscal a été gelée à sa valeur 2010 et les produits de taxe professionnelle remplacés par la compensation relais. En 2012, la loi de finances réécrit les articles définissant les modes de calcul des potentiels fiscal et financier des communes et des EPCI. Pour information, en janvier 2012, le potentiel financier de Poissy serait de 1.682,19 euros par habitant, montant qui est à comparer à la valeur moyenne nationale de 1.239,97 euros. Cet indicateur sert essentiellement à calculer la contribution de la ville au fonds de solidarité Ile-de-France.

L'évolution législative se traduit également, en 2012, par la mise en place d'un nouveau dispositif de péréquation horizontale, ce terme voulant dire que le système créé à destination des communes et des EPCI fonctionne uniquement à partir de ressources prélevées sur ces mêmes communes ou groupements. Ce dispositif s'appelle le fonds de péréquation intercommunal (le FPIC - ce n'est pas très glorieux). La clé de répartition qui lui est associée est définie par la loi de finances 2012. Elle est calculée à partir d'un nouvel indicateur, le potentiel financier agrégé par habitant. Mais attention. La population prise en compte est la population DGF mais pondérée par un coefficient multiplicateur logarithmique progressant de 1 à 2 avec la taille démographique entre deux bornes de population qui restent à définir par décret. Je vous cite les textes officiels. Tout cela est, certes, difficilement compréhensible mais, en pratique, le financement de ce fonds sera assuré par les communes isolées et les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90 % du potentiel financier agrégé moyen. D'après l'expert financier qui nous conseille, notre commune serait sans ambiguïté dans ce cas de figure avec un potentiel financier agrégé estimé aujourd'hui à 1.187,67 euros par habitant, la moyenne nationale étant bien plus basse puisque de 660 euros par habitant.

Les estimations actuelles conduisent à prévoir une contribution de la commune à hauteur de 458.000 euros en 2012. Elles indiquent aussi une réduction sensible de la contribution de la commune au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France qui passerait de 1.350.000 euros en 2011 à seulement 350.000 euros en 2012 mais j'insiste sur le conditionnel. Ce nouveau dispositif (le FPIC) se met en place timidement cette année avec un montant de ressources limité à 150 millions d'euros. Il subira une forte poussée entre 2013 et 2015 car il est prévu pendant cette période une augmentation de ses ressources de 210 millions d'euros par an. En 2016, la progression des ressources attendue est de 270 millions d'euros. En pratique, cela signifie que la contribution de la ville à ce dispositif pourrait doubler (je dis bien doubler) en 2013 et connaître des augmentations significatives entre 2014 et 2016.

Après ce long développement sur les évolutions législatives actuelles, je dois également évoquer le contexte économique national. Le taux de croissance du PIB par habitant prévu par le gouvernement pour l'année 2012 était en août 2011 de 1,75 %. La loi de finances 2012 reprend cette hypothèse alors qu'en octobre 2011, le Président de la République annonçait une croissance ramenée à 1 %. A ce jour, tout le monde s'accorde pour 2012 sur une prévision de 0,5 %. Le budget 2012 doit donc prendre en compte le fait qu'il sera exécuté dans un contexte de ralentissement économique sensible, c'est-à-dire dans un contexte défavorable au développement de moyens mobilisables pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux.

La loi de finances 2012 autorise une revalorisation des valeurs locatives de 1,8 % alors que l'inflation moyenne est de 2,1 % en 2011. Cet écart confirme la volonté du gouvernement de réduire les possibilités financières des collectivités locales.

Comment le budget de fonctionnement 2012 de la ville a-t-il été préparé dans cet environnement ?

Le premier objectif a été d'estimer le montant des recettes. L'estimation des recettes fiscales a été réalisée avec les hypothèses suivantes :

- revalorisation des valeurs locatives de 1,8 %, sachant que les services fiscaux ne nous ont à ce jour fourni aucune donnée sur les bases prévisionnelles 2012 - cette revalorisation concerne la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CFE,

- reprise des montants 2011 pour la CVAE (la taxe sur la valeur ajoutée), le produit des IFR et la TASCOM,

- reprise également des montants 2011 pour les dotations compensatrices versées par l'Etat ainsi que pour le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (plus communément appelé le FNGIR),

- déduction des contributions au fonds de péréquation intercommunal et au fonds de solidarité Ile-de-France.

Si l'on tient compte de l'ensemble des composantes du poste « recettes » dont le détail sera donné avec le budget primitif, on aboutit aujourd'hui à des recettes réelles d'un montant de 72,6 millions d'euros, en augmentation de seulement 300.000 euros par rapport à 2011. Ce constat nécessite d'envisager comme l'année dernière le report sur le budget de fonctionnement 2012 d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2011.

Nous pouvons proposer de reporter ainsi 3 millions d'euros, ce que le compte administratif 2011 en cours d'élaboration avec les services de la trésorerie semble pouvoir permettre. Cette proposition ne fait qu'assurer une augmentation de 1 % des recettes disponibles, 75,6 millions d'euros en 2012 contre 74,85 en 2011. Elle résulte certes d'un calcul très prudent mais l'on peut toujours espérer que la notification des ressources définitives par les services de l'Etat permettra de desserrer un peu l'étai.

1 % d'augmentation des recettes signifie automatiquement au maximum 1 % de plus sur les dépenses de fonctionnement. L'augmentation des charges de personnel qui représentent près de 50 % des dépenses ne peut pas être arbitrairement fixée à 1 %. Elle sera toutefois limitée en 2012 aux obligations strictement légales, ce qui correspond à une augmentation de 2,7 % par rapport au budget 2011 et même 2,3 % si l'on ne prend pas en compte les indemnités exceptionnelles que l'on a inscrites au budget, liées à la préparation et à l'accompagnement des élections à venir. Cet objectif de 1 % d'évolution des dépenses de fonctionnement ne peut donc être atteint que par une réduction des charges à caractère général et des charges de gestion. Les services recherchent actuellement les meilleures solutions pour y parvenir.

J'en viens maintenant à la section d'investissement.

La note jointe aux délibérations présente l'ensemble des projets actuellement en cours d'études par les services de la municipalité pour 2012. C'est ainsi que seront engagées en 2012 plusieurs opérations importantes telles que :

- la restructuration de l'Espace Jeunesse,
- la création de la Maison des Parents et des Enfants.

Ces deux programmes sont aujourd'hui officiellement soutenus par la Région Ile-de-France.

D'autres opérations tout aussi importantes seront également lancées :

- la construction de l'Espace Habitants à l'entrée du quartier Saint-Exupéry,
- la réalisation de terrains de proximité ou terrains multisports,
- la construction d'un skate park.

A ces projets s'ajoutent les travaux liés à la réfection des rues et de l'éclairage public, à la mobilité urbaine, à l'accessibilité de la voirie et des bâtiments communaux.

Le programme d'investissement 2012 se traduit par un engagement de dépenses important d'environ 18 millions d'euros. Cela veut simplement dire que tous ces projets sur lesquels l'équipe municipale travaille depuis de longs mois ont maintenant acquis leur maturité et entrent à présent dans leur phase d'exécution, dans leur phase de mise en œuvre. Mais je rappelle quand même qu'engager une opération ne signifie pas qu'elle sera complètement réalisée dans l'année. La plupart des projets cités demande un délai d'au moins 18 mois.

En investissement, il y a aussi le programme de rénovation urbaine de la Coudraie pour lequel le montant prévisionnel des dépenses est de 1.221.160 euros. Ces dépenses seront financées pour un tiers par des subventions et pour les deux tiers restants par un emprunt spécifique d'environ 800.000 euros. Cet emprunt s'ajoutera d'ailleurs à un emprunt globalisé de 2.700.000 euros nécessaire pour équilibrer le coût des travaux du budget ville.

Enfin et pour terminer, je dirai juste un mot sur les budgets annexes et principalement sur celui de l'eau et de l'assainissement. En effet, différents travaux seront réalisés dans la ville sur le réseau d'assainissement par le SIARH. La participation que ce syndicat demande à la ville impose une augmentation de 1,7 % de la redevance d'assainissement.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, mes chers concitoyens, avec ce projet de budget primitif 2012, enfin les choses et les chiffres s'éclairent. Le brouillard savamment entretenu se dissipe un peu.

Les chiffres d'abord. En passant de 43.388.800 euros en 2010 et après réforme à 44.093.550 euros en 2011 à taux constant, nous avons donc eu une augmentation de 1,6 % en sous-total et idem en total avec une progression de 45.394.475 euros à 46.156.326 euros. Mais il semble qu'il vous en a fallu plus puisqu'au total, nous constatons en fait une évolution de + 11,48 %, en passant des fameux 45.394.475 euros aux 50.606.896 euros, soit + 5,2 millions d'euros. Comment y arrive-t-on ? Comment les trouvons-nous ? + 1,99 millions d'euros (on va arrondir à 2) en taxe d'habitation. Donc, d'une année sur l'autre, on arrive à un pourcentage d'augmentation de près de 17 % (16,97 exactement). + 1,636 millions d'euros en taxe foncière. Pourcentage d'augmentation : + 17,62. Soit un total de 3,626 millions d'euros, sans compter la taxe locale des entreprises (le CFE) qui augmente de + 1,27 million d'euros avec un pourcentage de + 18,8. Cela nous fait un total de près de 4,9 millions d'euros (à 4.000 euros près). Les autres produits s'équilibrant, c'est donc sur la surtaxation des Pisciacais et des entreprises que vous avez basé votre politique fiscale et la constitution de votre budget de recettes. Le prétexte dénoncé en son temps comme étant fallacieux de la politique gouvernementale se révèle en fait au grand jour aujourd'hui. Chose curieuse : vous avez un excédent de + 2,5 millions d'euros en 2011 et de 3 millions (on vient de l'entendre) en 2012. Mais cela ne vous a pas empêché de contracter de nouveaux emprunts de 2,9 millions d'euros inscrits en 2011. En parallèle, le remboursement annuel des emprunts progresse de 1,286 million d'euros à 1,485 million d'euros, soit 200.000 euros de plus. Tout le monde aura remarqué que l'emprunt progresse ainsi deux fois plus vite que le remboursement. Sur cette lancée, la question est de savoir dans quel état seront les finances de la ville en 2014, d'autant que le poids de la masse salariale rate de peu la marche des 50 % des dépenses de fonctionnement qui totalise plus de 71 millions d'euros. La section d'investissement, de 18,23 millions d'euros, arrive péniblement à la moitié de cette masse salariale (à peine + 50,85). La bonne nouvelle vient quand même du budget de l'action économique qui « explose » littéralement avec (après deux années à 0) 60 kg euros, c'est-à-dire 60.000 euros, soit quand même une proportion très importante de 0,33 % de l'ensemble de la section d'investissement. En résumé, 8 millions d'euros prélevés chez les entreprises - 60.000 euros remis sur la table, sur le terrain.

Les choses ensuite. Force est de constater que les masques tombent puisque nous avons maintenant le vrai visage de la gestion socialiste qui se révèle au grand jour avec la confiscation du pouvoir d'achat de nos concitoyens. Donc, Monsieur le Maire, pour le budget 2012, ce serait bien de rendre l'argent en baissant les taux des taxes locales. Les Pisciacais qui désormais voient clair vous en sauraient gré et reconnaissants.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, rien de nouveau pour ce débat d'orientations budgétaires.

Dans le document de présentation, toujours aussi bien léché (merci à la direction financière), vous nous dites :

- que vous n'aurez pas assez de dotations de l'Etat,
- qu'à cause du fameux GVT (glissement vieillesse technicité), le poids du personnel se veut maîtrisé à + 4,1 %,
- que l'évolution de la dette est satisfaisante.

Pour le premier point, vous n'avez pas la main, certes. Mais, dans ce cas, vous avez toujours la main sur les dépenses. Et, là, que constate-t-on ? Que vous continuez de dépenser sans aucun fil conducteur, sans projet d'ensemble pour notre cité.

Pour alléger le poids du personnel, peut-être pourriez-vous ne pas remplacer certains départs et ainsi revenir à une progression compatible avec les recettes. Nous craignons que ce choix ne vous soit imposé par l'évolution des dotations et, à terme, de la fiscalité.

Dans le document présenté, il est écrit page 14 (je cite) : « Le stock de dette est aujourd'hui stable ». Si nous en croyons le paragraphe intitulé « La dette et les emprunts » (page 23), ça ne va pas durer puisque vous empruntez le double de ce que vous remboursez. Et cela 2 années de suite. A cette allure, la capacité d'endettement va vite rattraper le seuil fatidique de 10 ans.

Encore une fois cette année, le document versé au dossier ne comporte aucun projet de développement de notre cité, ni même de réduction drastique des dépenses.

Nous continuerons d'y voir la manifestation de l'impossibilité de votre majorité à définir un projet ambitieux pour Poissy.

A cette heure (c'est un détail), la date de la Commission des finances qui devra examiner ce budget n'est toujours pas fixée !

Merci de votre attention.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le DOB (le débat d'orientations budgétaires) sert à débattre sur l'orientation du budget de la Ville pour la prochaine année à venir. Ici, nous n'avons pas à faire à un débat mais à un monologue car aucune de nos interventions ne changera quoi que ce soit sur le fond, ni sur la forme de ce que le Maire nous présente ce soir. Bien entendu, pour le pratiquer depuis presque quatre ans, je me doute bien que le document qu'il nous présente est à son avantage. Il est très facile de faire parler des chiffres. Mais seule la réalité compte.

A Poissy, les impôts augmentent. La Ville n'est pas entretenue. Aucun projet d'envergure ne voit le jour. La délinquance augmente également. Les relations avec les communes voisines sont inexistantes sauf si leurs édiles sont de gauche. Et encore, pas toutes.

Je ne vais pas reprendre ce que viennent de dire mes collègues. Néanmoins, j'ai quelques remarques à faire.

Le Maire annonce 108.500 euros d'investissement de travaux pour la sécurité et la salubrité publique. Ce montant prouve l'intérêt qu'il porte à la sécurité des habitants et des commerçants qui sont sujets de plus en plus à des cambriolages. Il annonce également (comme le disait Monsieur DEBUS tout à l'heure) 60.100 euros d'investissement de travaux pour l'action économique. Ce montant est indécent et je comprends mieux maintenant pourquoi il n'ose pas se montrer dans les réunions de chefs d'entreprises locaux.

Lors d'un Conseil municipal le 29 janvier 2009, il avait souhaité faire modifier le montant de ses indemnités car, à cette époque, la Ville Poissy, par un effet d'aubaine due à une projection du recensement, était dans la catégorie des villes de plus de 40.000 habitants. Depuis, nous savons tous que le nombre d'habitants est inférieur à 40.000. Le document que nous avons sous les yeux ce soir nous le prouve et il serait normal que ses indemnités soient réajustées.

J'attends d'un Maire (et vous également) qu'il soit transparent et propose des actes concrets et non de l'enfumage servant à dissimuler une incapacité à gérer la commune tout en profitant d'un système. Les 37.816 habitants de Poissy ne votent pas pour lui et attendent de nous des solutions pragmatiques. Où sont les places de crèches ? Où sont les logements en construction ? Pourquoi la Ville est sale ? Pourquoi n'installe-t-on pas des caméras de vidéoprotection ? Que fait-il pour la création d'emplois ? Que devient le projet de tram train ? Pourquoi les embauches de complaisance augmentent ? Que sera Poissy dans 15 ans ? Le rôle d'un maire et de son équipe est de tirer la Ville vers le haut et pas de profiter des avantages que la fonction peut procurer. Le document qu'il nous présente ce soir sous le nom de DOB porte bien son nom et entraînera inévitablement Poissy dans une impasse où seule une union sacrée pourrait être salvatrice.

Merci.

Le Maire :

Mes chers collègues, avant de répondre indirectement (il y a des choses auxquelles l'on peut répondre, d'autres ne sont pas forcément très intéressantes), je vous rappelle qu'il s'agit d'un débat d'orientations budgétaires. Ce n'est pas le budget de la Ville. C'est la première des choses.

Je vais vous lire un éditorial de La Lettre du Maire envoyée à tous les Maires de France. Vous pourrez vous la procurer. Le titre n'a absolument aucune importance mais le contenu est intéressant : « On peut tout reprocher à Nicolas SARKOZY sauf d'être démagogue, du moins dans sa relation avec les 500.000 élus locaux. Lors de sa récente allocution télévisée, il les a collectivement tenus pour responsables - en partie - du gigantesque déficit public de la France. Et pour faire bonne mesure, il a annoncé que les dotations de l'Etat aux collectivités locales, qui représentent en moyenne 30 % de leurs recettes, seraient modulées en fonction de leurs efforts pour contenir leurs dépenses. Le projet laisse perplexe car on ne voit pas quels pourraient être les critères de cette modulation. Ajoutons que la plus grande partie des dépenses locales échappe à la décision des élus locaux puisque ceux-ci sont contraints d'exercer des compétences que l'Etat leur a déléguées et, qu'au surplus, les rémunérations des fonctionnaires territoriaux suivent des

directives nationales et non locales. Il serait opportun aussi que le chef de l'Etat distingue entre ces collectivités locales dont les budgets sont insignifiants par rapport aux services qu'elles rendent - en particulier les petites et les moyennes communes - et les grosses machines régionales où la relation entre le coût et l'utilité n'est pas facile à démontrer. Un soupçon d'autocritique ne nuirait pas non plus puisque, à en croire la Cour des comptes, les communautés de communes contraintes par le gouvernement semblent coûter plus cher que les communes prises séparément ». Je vous passe la suite. Mais c'est un peu pour vous montrer le contexte dans lequel on est.

Cela se termine ainsi (je suis assez d'accord) : « Derrière les attaques récurrentes contre les dépenses locales, la démocratie locale et le dévouement des cinq cent mille élus locaux, on retrouve l'influence du ministre de l'Intérieur : son expérience antérieure de préfet semble lui avoir laissé un mauvais souvenir. Chercherait-il à se venger des résistances locales à son autorité naturelle ? Peut-être, mais il devient difficile, disent souvent les élus locaux, modérés pour la plupart d'entre eux, de soutenir un gouvernement qui les traite avec autant de condescendance ».

Au-delà de cette intervention, pour vous montrer le contexte dans lequel on est, comme la loi nous y invite, ce débat d'orientations budgétaires est un exercice substantiel qui conditionne la prochaine mise en délibération du budget de la Ville pour cette année 2012. Monsieur DEBUS, vous pourrez à ce moment-là faire l'analyse du budget parce que vous l'aurez réel. Ce ne sera plus un débat. Mais ce débat aura également et surtout permis à la majorité municipale de décliner les choix politiques et méthodologiques qui prévaudront à la composition du budget primitif et à la mise en perspective de nos futures orientations budgétaires.

J'ai écouté, avec une attentive approbation, l'intervention de Jean-Claude DUQUESNE, mon adjoint en charge des finances et de la commande publique. Je ne développerai pas davantage les éléments chiffrés de son exposé qui ont été, comme d'habitude, suffisamment étayés et contextualisés, précisément argumentés et expliqués. Qu'il soit remercié de s'être adonné - en mon nom et au nom de la majorité municipale - à ce travail de pédagogie d'autant plus complexe que, ces derniers temps, le cortège des modifications législatives ne cesse de s'allonger. En effet, les modifications législatives qui se sont accélérées au cours de cette dernière législature ont accumulé les dispositions d'opportunités systématiquement défavorables aux finances de nos collectivités territoriales et dont la seule cohérence de portée générale déroule une logique de désengagement erratique et paradoxale de l'Etat.

Désengagement erratique de l'Etat parce qu'obéissant à une logique de transferts de charges et de démantèlement des bases de ressources des collectivités comme les calculs ou critères d'éligibilité aux dotations, et ce, sans compensation en dynamique des moyens. Les gels annoncés des compensations masquent des baisses en valeurs méthodiquement orchestrées des dotations. Puis viennent la création de nouvelles ponctions des collectivités locales, une fois de plus, fallacieusement justifiées par des appels à la solidarité et grossièrement habillées par d'absconses formulations comme, par exemple, les nouvelles formes de fonds de péréquations horizontales qui grèveront inmanquablement les finances des villes comme les nôtres. Désengagement paradoxal de l'Etat, qu'illustrent ces doublons recentralisant les pouvoirs de décision au travers des représentants de l'Etat ou de ces mêmes dispositions qui déstabilisent les structures des finances locales. Cette politique se déroule - depuis un certain discours qui date déjà du 22 octobre 2008 du Président de la République - à rebours de l'histoire, au reniement, au changement brutal de cap, par rapport au consensus républicain qui s'était établi sur le nécessaire approfondissement de la décentralisation et de la régionalisation, pourtant inscrit dès mars 2003 - par la droite elle-même - dans la constitution.

Tout cela ramené à notre débat d'orientations budgétaires éclaire et relativise les difficultés qui sont les nôtres à ajuster nos prévisions de recettes, par exemple, sans connaissance exacte des bases, malgré la remarquable présentation de mon adjoint aux finances qui a su avantageusement compléter le rapport de présentation, déjà très étoffé, composé et préparé avec l'expertise et les compétences des services de la ville.

Ces personnels de la ville qui, eux aussi, ont le même cœur à l'ouvrage ; toujours avec la même haute idée du service public, avec la croissante disponibilité de leurs compétences et avec une minutie en constante amélioration, qui méritent hommage et encouragement reconnaissants de la part des élus et au nom de tous les pisciacais. Hommage et encouragements qui se traduisent par l'amélioration continue, à la fois, pour l'ensemble du personnel,

- de l'organisation et l'efficience de ces services communaux,
- des conditions de travail et d'exercice des métiers,
- des évolutions de carrière et de rémunération, en particulier en direction de ceux dont le traitement ne viendrait pas à suivre le coût de la vie, au travers par exemple de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat).

Cette volonté politique de préserver et de promouvoir le service public se traduit d'abord par le renforcement progressif des nouveaux services à la population que nous avons mis en place ou que nous avons intégrés au domaine public pour répondre à des besoins non couverts des familles pisciacaises, en particulier celles dont les ressources ne permettent pas l'accès à des activités, des prestations ou des services confinés jusqu'alors hors du champ des solidarités publiques. Je ne vous infligerai pas une nouvelle énumération de tous ces services publics que nous avons créés ou redressés. Ils ont été l'objet de nombreuses présentations, mais aussi de multiples controverses, y compris dans le cadre de nos précédents débats d'orientations budgétaires. Ils traduisent en effet notre volonté politique d'investir dans l'amélioration continue et permanente de la qualité de vie de nos concitoyens de tous âges et sur l'ensemble du territoire communal.

Ils mobilisent donc, volontairement, en charge de personnel comme en investissements, une part substantielle de notre budget, comme l'a indiqué Jean-Claude DUQUESNE dans sa présentation qui a valu quelques remarques de la part de quelques orateurs attentifs.

Car j'ai également entendu, avec la même attention, les interventions qui se sont succédées. J'en retiens, avec discernement, les remarques qui peuvent utilement contribuer à une meilleure compréhension de certaines légitimes préoccupations et même de quelques positionnements que je ne partage pas obligatoirement mais qui restent néanmoins estimables.

Je laisse, par contre, certains de leurs propos - aux intervenants qui s'ancrent adroitement à quelques postures partisans ainsi que toutes leurs controverses - aux autocrates qui se consacrent à leurs habituelles impostures polémiques.

Quant à moi, dans les responsabilités qui sont les miennes, je viens intervenir, en conclusion de ce débat d'orientations budgétaires, pour confirmer les lignes de cohérence des séquences budgétaires successives du premier mandat de la majorité municipale. Majorité municipale - volontairement plurielle et ouverte, résolument novatrice et combative - que j'ai l'honneur de conduire et la responsabilité d'animer depuis l'alternance politique voulue par nos concitoyens à Poissy en 2008.

Cette période est opportunément, à plusieurs titres, une phase intermédiaire essentielle du premier mandat de cette équipe municipale,

- toujours plurielle et encore plus solidaire,
- toujours ouverte et encore plus cohérente,
- toujours novatrice et encore plus responsable,
- toujours combative et encore plus sereine.

Une équipe municipale plurielle, où les convictions fortement ancrées au sein de la gauche sociale, militante et républicaine des uns, se composent et s'enrichissent des exigences écologiques partagées par beaucoup, comme elles se recentrent et se tempèrent par les appréciations, les sensibilités et les valeurs d'humanisme, de tolérance et de justice de chacun.

Une équipe municipale ouverte, où les expériences, les compétences et les caractères s'investissent, se confrontent et finalement se conjuguent au service de la cohésion de l'action collective ; c'est-à-dire en consolidation de la cohérence des propositions, de la justesse des mesures et la qualité des projets imprimés dans la ville et en direction de nos concitoyens.

Une équipe municipale novatrice, où la profusion des idées, la disponibilité à œuvrer et la ferveur à entreprendre ne viennent jamais à manquer. Mais une équipe responsable, où l'intelligence et l'imagination restent prioritairement collectives.

Toutes ces qualités s'appliquent à respecter les exigences du travail collectif, les ambitions du projet collectif et les responsabilités du bilan collectif. En illustration à cet état d'esprit, il revient souvent trois adages qui me sont agréables à citer. Permettez-moi de vous les citer encore.

Le premier que je me suis attribué modestement n'est pas de moi : « Seul on va souvent plus vite, ensemble on va sûrement plus loin ».

Le deuxième est du dramaturge allemand Bertolt Brecht : « L'avenir appartient à qui sait le rendre meilleur ».

Et le troisième est variablement attribué à Nicolas Machiavel ou au cardinal de Richelieu, à Mao Tsé Toung ou à Steve Jobs (je cite) : « N'est juste que ce qui réussit ».

Enfin, ces trois citations illustrent également ce qui consolide - à chaque étape - la solidarité, comme ce qui alimente - en toutes circonstances - la vitalité de cette équipe municipale combative. Cette équipe municipale combative, où les propositions s'enrichissent des débats, où les concertations préparent les décisions, où les convictions convergent dans l'action, où les ambitions particulières se fondent dans la réussite collective.

Les évolutions du périmètre de cette équipe municipale combative, exigeante pour les réussites collectives et sereine dans les ambitions partagées, au bénéfice de Poissy, deviennent alors aisément plus compréhensibles. Périmètre d'une majorité combative au sein de laquelle, fatalement, les individualités excessivement autocentrées - pour lesquelles la mesure et le moteur de l'action publique se résumeraient « à battre ou à abattre l'autre » - ne pouvaient et ne peuvent durablement s'inscrire. Car, au sein de cette équipe municipale, il y a une autre conviction amplement partagée : la nécessaire alternance conquise démocratiquement en 2008 ne pouvait, et ne saurait, être une fin en soi. La confiance exprimée par une majorité de nos concitoyens reste, simplement, le point de départ d'une éminente responsabilité collective, le préalable d'une nécessaire cohérence - encore collective - et surtout l'ardent engagement d'une mobilisation toujours collective.

Une mobilisation d'abord pour imaginer et élaborer, proposer et débattre, partager et mettre en œuvre un véritable et durable « Projet de Ville » / « Projet de vie » alternatif pour Poissy et pour toutes les familles et les générations pisciacaïses. Une mobilisation, ensuite, pour présenter et partager à nos concitoyens d'autres comportements politiques et d'autres pratiques démocratiques, qui sauraient porter et mettre en œuvre durablement ce « Projet de Ville » / « Projet de vie ». Une mobilisation, encore, pour imprimer ce « Projet de Ville » / « Projet de vie » pour qu'il soit réellement un « récit républicain alternatif » à l'histoire d'un quart de siècle marquée par un pouvoir sans partage d'une majorité nettement ancrée à droite dans notre ville. Une mobilisation, enfin,

- pour que ce « Projet de Ville » / « Projet de vie » comporte toutes les exigences résolument novatrices et cohérentes dans ses desseins,

- pour que ce « Projet de Ville » / « Projet de vie » soit clairement viable et équilibré dans ses moyens de mise en œuvre,

- et pour que ce « Projet de Ville » / « Projet de vie » demeure simplement juste et équitable dans son évolution.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, c'est le récit de cette mobilisation - de ce qui a été accompli et ce qui reste encore à entreprendre - qui donne sens et cohérence à ces orientations budgétaires qui font l'objet de ce débat, dont j'ai la responsabilité d'apporter, à la fois, la conclusion formelle pour cet exercice et l'introduction politique pour notre prochaine séance. La prochaine réunion de notre assemblée occasionnera, en effet, toutes les interventions et les délibérations qui positionneront politiquement chaque élu, d'abord au regard de l'acte majeur annuel du Conseil municipal qu'est le vote du « budget primitif 2012 », mais aussi vis-à-vis des perspectives que cet acte inscrit et trace pour l'avenir de notre belle ville. Ce débat d'orientations budgétaires coïncide - comme je l'ai dit en préambule - avec une période qui est « à plusieurs titres, une phase intermédiaire essentielle du premier mandat de cette majorité municipale plurielle », que les organisations politiques et les personnalités publiques qui la composent m'ont fait l'honneur de conduire. En effet, il n'aura pas échappé à votre sagacité que ce débat d'orientations budgétaires concerne le quatrième budget de plein exercice de l'équipe municipale issue de cette alternance démocratique. Il ne vous a pas non plus échappé que ce même DOB aura eu lieu à quelques semaines d'une suite de séquences électorales. Elections présidentielles et législatives qui ne peuvent laisser aucun citoyen indifférent. Elections dont l'éventualité ou la probabilité d'une alternance politique - qui ne sera pas sans conséquences pour la vie de notre assemblée, de celle de notre ville et surtout de celle de nos compatriotes - est évidemment souhaitée par les uns, comme elle est naturellement redoutée par les autres.

J'ai bien dit « phase intermédiaire essentielle de notre premier mandat » car elle ouvre une nouvelle étape pour le respect de nos engagements, pour la mise en œuvre du « Projet de ville » / « Projet de vie » pour lequel nos concitoyens, dans leur expression majoritaire, nous ont honorés de leur confiance. Cette nouvelle étape intègre - et doit continuer à consolider - les premiers effets bénéfiques du gigantesque travail qui a été entrepris depuis 2008 :

- toutes les améliorations - ponctuellement peu spectaculaires, mais globalement décisives - qui ont été engagées,
- toutes les décisions - parfois difficiles mais souvent salutaires - qui ont déjà été prises,
- tous les efforts - souvent rudes, mais toujours appropriés - qui ont été consentis.

J'aurai pu vous reparler des conditions chaotiques de réaménagement et redressement de la structure, puis de stabilisation du stock de notre dette,

- pour interrompre une logique de recours, parfois inconséquents, à de nouvelles charges d'emprunts,
- et surtout d'échapper aux conséquences qui auraient pu être désastreuses du recours à certains emprunts dits « toxiques ».

J'aurai pu aussi vous rappeler les difficultés à remobiliser un appareil administratif qui a vécu durant un quart de siècle selon un même mode de fonctionnement et une politique de ressources humaines d'une autre époque.

J'aurai pu également revenir sur tous les motifs objectifs - locaux et nationaux - qui nous ont conduits à réévaluer à la hausse nos taux d'imposition, en particulier dans le contexte exceptionnellement contraint de l'année 2011.

J'aurai pu enfin reprendre encore une fois tous les arguments qui contraignent à travailler systématiquement dans l'urgence et l'insécurité, au regard de ces modifications législatives que chaque loi de finances amène pour asphyxier toujours plus les collectivités locales.

Mais nous avons déjà longuement et maintes fois abordé tous ces sujets.

Mes chers collègues, l'esprit qui préside à la conduite de cette étape qui s'ouvre, nous invite, certes, à garder en mémoire tout ce qui a été entrepris, mais surtout à envisager clairement les perspectives de ce qui est désormais à entreprendre. Tracer des perspectives claires qui prévaudront pour toutes les politiques publiques - que nous avons menées, que nous menons et que nous mènerons - dont nous assumerons pleinement la responsabilité au terme de ce premier mandat. Consolider des engagements politiques conformes aux attentes que nous avons suscitées, en appui sur les premières réalisations accomplies et en justification de la stratégie budgétaire conduite depuis 2008. Formuler les convictions profondes qui nous rassemblent pour que toutes les familles pisciacaïses soient fières et heureuses de vivre dans une ville harmonieuse et animée, où toutes nos politiques publiques les invitent à y projeter l'avenir de leurs enfants. Tout cela se déclinera dans notre budget et notre plan annuel d'investissements.

D'ores et déjà, les chiffres présentés dans ce rapport du DOB illustrent cette bonne santé progressivement, patiemment recouvrée de nos finances communales. Je vous invite d'ailleurs à comparer l'évolution croisée des dégressifs concours de l'Etat et de nos agrégats financiers - épargne brute, capacité de désendettement. Vous ne manquerez pas également de comparer la part de la section d'investissement, la structure de maintien des taux de la part des ménages de la fiscalité locale ainsi que le taux moyen de progression de la part communale des impôts locaux au regard de nos pertes de bases.

Cette consolidation de nos finances continuera à se faire grâce à un meilleur contrôle du circuit de nos dépenses courantes de fonctionnement et - j'ose le dire - à une amélioration considérable de ce qu'il convient d'appeler le « management général » de nos équipes, tant sur le plan des ressources humaines que sur la préparation et l'exécution budgétaire ou encore la démarche volontariste de recherche et recouvrement des subventions affectables aux projets. La conduite du changement, la réorganisation de nos services et l'évolution fonctionnelle de nos directions, en particulier de notre Direction générale, ne sont visiblement pas étrangères à cette situation encourageante. J'encourage toujours à poursuivre son amélioration.

J'ai proposé, lors des vœux au personnel communal, une formulation en trois desseins de ce qui nous mobilisera pour respecter progressivement notre « Projet de Ville » / « Projet de vie » et maîtriser la réalisation de nos engagements. En l'occurrence, imprimer et réaliser à Poissy :

- « l'essor et l'aménagement maîtrisés »,
- « la solidarité et la prospérité équilibrées »,
- « la qualité et la vitalité partagées »,

trois desseins sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir puisqu'ils se déclineront dans notre prochain Conseil municipal dans la préparation du budget primitif 2012.

Je vous remercie de votre écoute.

Débat sans vote.

6°/ FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES MATERIELS INFORMATIQUES, LOGICIELS, ET ACHAT DE CONSOMMABLES INFORMATIQUES (4 LOTS)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La délibération que je vous présente a pour objet de trouver une voie permettant à la Ville d'acheter des matériels, des logiciels et des consommables informatiques. Mais cette délibération présente une grande originalité puisqu'il a été choisi la voie de l'accord cadre. La procédure d'appel d'offres, dans ce cas-là, a pour objet de permettre le choix de plusieurs sociétés par lot, capables de répondre aux demandes de la Ville. Lorsque la Ville a effectivement des besoins d'achat, elle remet ces sociétés en concurrence sur les prix puisqu'elle les a auparavant validées sur leurs capacités techniques à fournir. Ces marchés que l'on appelle « marchés subséquents » peuvent être relativement nombreux. A la limite, dans le cas de l'informatique, on en prévoit pratiquement un par mois. Pourquoi a-t-on choisi cette voie pour l'informatique ? Parce que, en informatique, on peut difficilement passer des marchés à prix convenus pour une longue période étant donné la rapidité avec laquelle les matériels évoluent.

Donc, pour chacun des quatre lots, lorsque c'était possible, on a retenu cinq sociétés. Mais cela n'a été possible que pour deux lots. Pour les deux autres, on n'avait pas suffisamment de propositions correctes. 4 sociétés ont été retenues pour le lot relatif aux micro-ordinateurs. 5 sociétés ont été retenues pour le lot relatif aux périphériques et ordinateurs portables. Il y a un problème pour l'ensemble des abonnements, licences et logiciels, pour lesquels seules deux sociétés se sont présentées. On les a prises toutes les deux. 5 sociétés ont été retenues pour les consommables et accessoires.

Je vous remercie.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 RELATIF AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le contrat d'exploitation du service public de restauration collective municipale a été conclu avec la société SOGERES pour une durée de 7 ans à compter du 2 juillet 2011. Après cette date ont été mis en service deux offices nouveaux dans les écoles Montaigne et Robert Fournier. Comme prévu au contrat signé par la SOGERES, la maintenance et l'entretien des équipements de ces offices incombent au concessionnaire. L'objet de cet avenant est donc d'inclure ces deux nouveaux offices dans les prestations de maintenance et d'entretien assurées par la SOGERES, ce qui se traduit par une plus-value de 0,8 % par rapport au contrat de base.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 3 abstentions : M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. PASQUIER.

8°/ DETERMINATION DES CONDITIONS DE RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES DE CATEGORIE A

Le Maire :

Par délibérations en date du 29 septembre 2011 et du 24 novembre 2011, la Ville a déjà précisé certains recrutements d'agents non titulaires. J'espère que c'est la dernière qui clarifie un peu la position de la Ville sur ce point.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

9°/ DELIBERATION CADRE SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS DE LA VILLE

Le Maire :

Cette délibération peut permettre de clarifier un peu les déplacements des agents municipaux, déjà encadrés par les délibérations des 24 juin 2010 et 16 décembre 2010. Cela n'a aucun impact financier supplémentaire, bien sûr. Il est nécessaire aujourd'hui d'apporter des précisions. Pour ce faire, une délibération cadre compilant les deux premières est présentée.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

10°/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire :

Vous savez que Madame ESTRAILLIER a soumis son souhait de mettre fin à ses fonctions de Directrice Générale des Services et bénéficier d'un congé spécial. Au regard de ce congé spécial, il faut retirer du tableau le poste d'administrateur hors classe qui correspondait au grade détenu par Madame ESTRAILLIER.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

11°/ ADHESION A LA PROCEDURE DE PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Maire :

Vous savez que le décret n° 2011-1474 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents est paru le 10 novembre 2011.

Ce décret permet, en complément de l'action sociale classique, d'attribuer une aide complémentaire aux agents de la fonction publique territoriale et de leur accorder une forme de « salaire social ». A l'heure où la concurrence entre les collectivités bat son plein en matière de recrutement et notamment sur les métiers en tension, il est opportun de réfléchir à ce type de contribution qui pourrait renforcer l'attractivité de la Ville.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 reconnaît la compétence des Centres de Gestion pour conclure une convention de participation pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort qui le demandent.

Le CIG, comme la loi l'y autorise, s'apprête donc à lancer une consultation pour le compte des collectivités qui le lui auront demandé.

Cette démarche simplifie la procédure juridiquement sécurisée pour les collectivités puisque le CIG se charge de l'ensemble, y compris de la récupération des informations relatives aux agents retraités, grâce à son partenariat avec la CNRACL et l'IRCANTEC.

Par ailleurs, les effets de seuil de mutualisation, décuplés selon le nombre d'agents participants renforcé par l'incitation que constitue la participation des employeurs, permettront d'obtenir des conditions tarifaires attractives.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ CESSION D'UNE PARCELLE BATIE D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 116 M², SISE 5, RUE DES BARRIERES, CADASTREE BD N° 389, AU PROFIT DES CONSORTS NICOT

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une parcelle de 116 m² qui se situe 5, rue des Barrières. Elle appartenait à la Ville. Elle a été évaluée par France Domaine à 110.000 euros. Après négociation, elle va être cédée à 100.000 euros à Monsieur et Madame NICOT. Donc, il faut autoriser le Maire à cette cession.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ESPACE JEUNESSE SIS 13, BOULEVARD VICTOR HUGO

Le Maire donne la parole à **M. RABEH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le projet vous a été présenté en Conseil municipal il y a maintenant plus d'un an. La Ville a souhaité, afin de doter les services d'un équipement de qualité pour les jeunes de la commune, rénover l'ensemble du bâtiment actuellement dévolu à l'Espace Jeunesse ainsi que la création de plusieurs studios de répétition pour la pratique de la musique amplifiée et une petite salle de concert de moins d'une centaine de personnes. Dans le cadre du Contrat Régional qui a été déposé et voté au mois de janvier par le Conseil Régional d'Ile-de-France, nous avons obtenu des subventions pour démarrer les travaux. C'est dans cette perspective que le Conseil municipal autorise le Maire à déposer le permis de construire.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

14°/ TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL DANS LA VOIRIE COMMUNALE DE LA VOIE DE RETABLISSEMENT D'ACCES ENTRE LA RD 113 ET LA RUE DE LA BIDONNIERE

Le Maire donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la RD 113, une voie de rétablissement entre celle-ci et la rue de la Bidonnière a été créée.

Cette voie secondaire relie le giratoire de Migneaux à la rue de la Bidonnière, et la rue de la Bidonnière au giratoire de la Maladrerie.

Cette nouvelle voie secondaire longeant la RD 113 présente un intérêt de desserte locale et ne justifie pas son maintien dans le domaine public routier du Département.

La délibération précitée ne donne lieu à aucune enquête publique.

Il est donc soumis à la décision du Conseil municipal d'approuver le transfert de cette voie et de prononcer son intégration dans la voirie communale de Poissy.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à préparer et à signer l'acte administratif correspondant, ainsi que tout autre document relatif au projet de délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ CONVENTION RELATIVE A LA GESTION ET L'ENTRETIEN D'INSTALLATIONS ET D'EQUIPEMENTS DE LA VOIRIE RD 113 - AMENAGEMENT A 2 X 2 VOIES ENTRE LE GIRATOIRE DES MIGNEAUX ET LE CARREFOUR DE LA MALADRERIE - REALISATION D'UN GIRATOIRE DENIVELE A LA MALADRERIE AVEC LA RD 30 SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES D'AIGREMONT ET DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Merci.

Par délibération en date du 20 janvier 2006, le Département a pris en considération le projet d'aménagement à 2 x 2 voies de la RD 113.

Cet aménagement constitue la première phase d'un programme plus global de réaménagement de l'axe RD 113 / RN 13.

Les travaux ont démarré en 2008 et la mise en service du passage dénivelé sous le giratoire de la Maladrerie est intervenue le 20 décembre 2010.

Le parachèvement de l'opération interviendra en 2012 avec la finalisation des équipements de la route et des aménagements paysagers.

L'avancement de l'opération permet le transfert d'équipements à la commune ainsi que la remise en gestion d'équipements situés sur le domaine public départemental dont la prise en charge relève également d'une responsabilité communale.

Il est nécessaire, par conséquent, d'établir une convention afin de définir le transfert des ouvrages à la commune de Poissy et les conditions de gestion et d'entretien des voiries et des équipements dont la commune à la charge, bien que réalisés par le Département.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ CANDIDATURE AU CONTRAT DEPARTEMENTAL

Le Maire :

Par un courrier que l'on avait adressé au Président du Conseil Général des Yvelines en date du 17 janvier 2011, la Ville a sollicité son inscription au Contrat Départemental.

En juin 2011, on a pris connaissance d'une délibération du 6 mai 2011, adoptée par l'Assemblée Départementale, qui précise la prise en compte au Contrat Départemental de nouvelles modalités élargies à la création de terrains de sport en synthétique et de piscines.

Ce contrat doit comporter au moins trois opérations dont la principale ne peut représenter plus de 60 % du montant total du contrat. Son montant est plafonné à 1.500.000 euros hors taxes. Le taux de subvention est porté à 30 %.

Au regard de ces nouvelles dispositions départementales, on a arrêté notre choix.

On propose trois projets :

- un skate park dont le plafonnement retenu par le Département est de 450.000 euros,
- un espace habitants dans le quartier Saint-Exupéry qui devra être construit sur une parcelle mitoyenne et faire le lien entre le quartier Saint-Exupéry et le nouveau quartier Eoles - le montant prévisionnel des travaux est de 1.300.000 euros hors taxes, avec un plafond retenu par le Département de 900.000 euros,
- une aire de jeux située dans le quartier Saint-Exupéry, qui doit faire l'objet d'une concertation avec les habitants du quartier afin de déterminer plus précisément les caractéristiques des installations - le coût de cette aire de jeux est de 300.000 euros, avec un plafond retenu par le Département de 150.000 euros - la mise en œuvre est prévue en janvier 2013.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur RABEH quitte la salle.

17°/ CREATION ET ADHESION A L'ASSOCIATION DES COLLECTIVITES LOCALES DE LA CONFLUENCE SEINE / OISE ET DESIGNATION D'UN SUPPLEANT

Le Maire :

Vous savez que la Ville de Poissy est fortement impliquée dans le projet initié par l'Etat sur le développement et l'aménagement de l'Axe-Seine qui vise à élaborer un programme ambitieux de développement de la Vallée de la Seine en lien avec le Grand Paris. Les élus de certaines collectivités locales de la confluence ont souhaité se regrouper au sein d'une association afin de pouvoir disposer ainsi d'un outil commun d'échange et de réflexions qui soit le lieu où les orientations relatives au devenir des développements des territoires locaux fassent l'objet d'un consensus préalablement acquis au sein de l'Association de la Confluence Seine / Oise. Les études en cours portent sur le caractère incontournable que représente cet axe. L'association a pour objet de porter le projet de développement du territoire de la Confluence Seine / Oise et d'assurer la représentation de la volonté et des objectifs communs des collectivités adhérentes. Le Préfet de Région qui a été rencontré dernièrement nous a dit que la proposition de cette association avec peut-être un cahier précis pouvait être mise en œuvre et qu'un projet pouvait être signé. Donc, on a encore à clarifier la position de la Ville de Saint-Germain-en-Laye qui, aujourd'hui, serait un acteur associé mais qui ne veut pas signer si elle est uniquement un acteur associé.

Le Maire donne la parole à Mme de VAUCOULEURS :

Merci, Monsieur le Maire.

Une simple explication de vote. Nous voterons contre ce projet de création et d'adhésion à l'Association de la Confluence Seine / Oise au double motif que ce projet nous apparaît d'une part tardif au regard du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par le préfet le 17 décembre dernier et, d'autre part, en raison du manque général et global de concertation avec notre groupe sur cette question de l'intercommunalité puisque nous n'avons été conviés en tout et pour tout qu'à une seule rencontre dans votre bureau à ce sujet depuis 2008.

Merci.

Le Maire :

Je vais vous répondre. Cela n'a rien à voir avec le Schéma Départemental. Dans cette Association de la Confluence Seine / Oise, il y a la Communauté de Communes de Cergy-Pontoise et la Communauté de Communes des deux Rives. Il y a bien sûr les villes de Conflans, Achères et Poissy qui ne sont pas vraiment aujourd'hui dans une intercommunalité actée. En tout les cas, le préfet n'a rien signé pour l'instant. Il a signé un schéma départemental. On verra après qu'il y a une délibération fortement discutable. Vous avez le droit de voter contre. Mais ne mélangez pas les discussions sur l'intercommunalité avec la réflexion sur le développement faite entre plusieurs villes, voire même une communauté de communes qui n'est même pas de notre département. Cela pourra permettre de réfléchir ensemble et d'amoindrir sur le développement économique, d'échanger et de ne pas oublier que Poissy existe. Pour Poissy, cela me paraît quand même important par rapport à ce qui est prévu et à ce schéma.

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur Krémo ALLAOUCHICHE en tant que membre suppléant pour représenter la Ville au sein de l'Association des Collectivités Locales de la Confluence Seine / Oise.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation. Aucun avis contraire n'est émis.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS, et 5 voix contre : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE.

18°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA FAÇADE DE L'ENTREE PRINCIPALE DE LA PISCINE SAINT-EXUPERY SISE AU N° 7 DE LA RUE ROLAND LE NESTOUR

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville est propriétaire de la piscine Saint-Exupéry localisée au 7, rue Roland Le Nestour. Cet équipement qui a été construit en 1978 nécessite la réalisation de travaux qui vous sont proposés et qui visent à améliorer la fonctionnalité de la caisse située dans le hall d'accueil du public, tout en respectant la réglementation d'accessibilité et de sécurité qui s'applique à ce type d'équipement. Ce réaménagement vient modifier l'aspect extérieur de la façade de l'entrée principale de la piscine. Afin que ces travaux puissent être réalisés en toute conformité, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable de travaux.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

19°/ DESAFFECTATION DE L'ECOLE MATERNELLE ROBERT FOURNIER

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Merci, Monsieur le Maire.

La délibération du Conseil municipal du 28 avril 2011 actait la transformation de l'école élémentaire Robert Fournier en école primaire. De ce fait, l'école maternelle Robert Fournier n'accueille plus d'élèves depuis la rentrée 2011. Il y a donc lieu de prononcer la désaffectation de ces locaux après avis préalable de Monsieur le Préfet qui a donné, comme Monsieur l'Inspecteur d'Académie, un avis favorable.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

20°/ MODIFICATION DES SECTEURS SCOLAIRES

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Le 5 mars 2009, nous avons voté la nouvelle sectorisation qui est appliquée depuis la rentrée 2009. Il y a lieu de rééquilibrer les effectifs entre l'école maternelle Péguy et l'école maternelle Victor Hugo. Nous vous proposons donc aujourd'hui de réaffecter les familles qui habitent rue des Barrières (du côté pair comme du côté impair) à l'école maternelle Victor Hugo, les enfants qui sont scolarisés en primaire étant déjà à l'école Victor Hugo. Cela concerne, à l'heure qu'il est, quatre familles.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU CONSEIL GENERAL AUX DEPENSES DE TRANSPORTS SCOLAIRES SUR CIRCUITS SPECIAUX POUR LES CIRCUITS NON SUBVENTIONNES PAR LE STIF

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) nous laisse la responsabilité d'organiser et de faire fonctionner les transports sur circuits spéciaux de la commune mais il ne donne aucune subvention pour tout transport inférieur à trois kilomètres. Donc, jusqu'à maintenant, la Ville de Poissy n'obtenait aucune subvention du STIF pour le transport des enfants qui vont du quartier Saint-Exupéry au groupe scolaire Les Sablons, pas plus que pour la prise en charge par le garage municipal des classes spécialisées. Le Conseil Général s'est ému de ce manque de subvention et il est prêt à soutenir les organisateurs pour des circuits qui ne sont donc pas pris en charge par le STIF. La Ville de Poissy est éligible à cette subvention. Je vous demande donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à demander cette subvention. Je compte sur Monsieur le Vice-Président pour nous aider à l'obtenir.

M. RAYNAL :

Vous pouvez. Vous pouvez.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Monsieur RABEH revient dans la salle.

22°/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE ET DE L'ETAT POUR LES MUSEES DE POISSY

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'une demande de subventions régulière formulée par le Conseil municipal chaque année, aussi bien pour l'investissement que pour le fonctionnement, auprès à la fois de la Région Ile-de-France et de la D.R.A.C. Cela concerne les musées de Poissy. En investissement, il s'agit des travaux de restauration pour le Musée du Jouet et le Musée d'Art et d'Histoire (restauration des collections) et aussi de quelques acquisitions. Les subventions de fonctionnement, elles, concernent le plan de récolement décennal qui en est à sa troisième année (nous avons déjà abordé ce sujet lors de séances précédentes), la prochaine exposition du Musée du Jouet qui s'intitulera « La boîte à joujoux, André Hellé, le maître de l'art enfantin 1910 - 1930 » (nous aurons l'occasion d'y revenir de façon plus précise) et, enfin, les animations du service des publics qui, comme vous le savez, sont très nombreuses, très riches, et concernent beaucoup d'enfants pisciacaïcs et extérieurs. Donc, l'objet de la délibération porte sur l'autorisation de la demande de ces subventions.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ PORTE A CONNAISSANCE D'UNE ACTION EN JUSTICE CONTRE LE SDCI (SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE) DES YVELINES ARRETE PAR MONSIEUR LE PREFET LE 19 DECEMBRE 2011 (SANS VOTE)

Le Maire :

Je vous rappelle que le préfet avait décidé de mettre relativement en force les Villes de Poissy, Achères, Conflans-Sainte-Honorine, ainsi que celles d'Aigremont, Chambourcy, Fourqueux, Le Pecq, L'Etang-la-Ville, Louveciennes, Mareil-Marly, Marly-le-Roi, Le Port-Marly et Saint-Germain-en-Laye dans une même intercommunalité. C'est le schéma qui a été arrêté. En 2013, le schéma peut encore être discuté. Le préfet a la possibilité de faire marche arrière. Donc, c'est une manière de porter à la connaissance du Conseil municipal que je vais acter. Je pouvais le faire dans le cadre de ma délégation mais il me semblait important de l'acter au Conseil municipal et que tout le monde soit au courant. Aujourd'hui, j'ai vu un article dans la presse, par lequel j'ai appris que mon prédécesseur était presque d'accord avec moi. Donc, vraiment, cela fait plaisir. On peut voir que les maires qui se succèdent ont finalement, parfois, des idées un peu communes.

Délibération sans vote.

24°/ PORTE A CONNAISSANCE DE LA VERSION DEFINITIVE DES OBSERVATIONS ARRETEES PAR LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'ILE-DE-FRANCE (SANS VOTE)

Le Maire :

Comme je vous l'ai exprimé et dit lors du débat d'orientations budgétaires, je ne suis plus là pour commenter ce qui a été fait (bien ou mal) par le passé. Je ne dirais pas qu'il faut faire table rase. Ces observations portent essentiellement sur la gestion de la précédente majorité municipale. Je vous laisse simplement le soin d'en prendre connaissance comme le prévoit la loi. Pour le public, il sera mis demain en ligne (s'il ne l'est pas déjà). Tout le monde pourra le consulter et en débattre.

Délibération sans vote.

Le Maire :

Je vous fais une information relative au changement du classement incendie du bâtiment ex maternelle Robert Fournier. On va vous distribuer cette information.

Au-delà de cette information, il y a quelques réponses écrites suite à des questions qui n'ont pu être traitées la dernière fois. Il y avait celle de Monsieur BLOCH, celle de Monsieur DEBUS et celle de Monsieur BERTRAND qui m'a écrit aussi pour m'annoncer qu'il quittait la majorité municipale. Je vous ai fait une réponse écrite que l'on va vous distribuer. Si vous voulez la lire au Conseil avant que l'on arrête, vous la lisez. Si cela vous satisfait, on peut arrêter le Conseil de ce soir.

Je voudrais juste vous lire une réponse supplémentaire à Monsieur DEBUS sur l'histoire de Rama Yade. J'ai un courrier répondant à l'un de nos concitoyens qui a écrit au préfet qui lui répond que, conformément à l'article L. 25 du Code électoral, les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune peuvent réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit devant le tribunal d'instance dans les dix jours suivant la publication du tableau des rectificatifs opérés sur la liste électorale. Le même droit appartient au préfet bien sûr, au sous-préfet, dans les dix jours suivant sa réception en préfecture ou en sous-préfecture. En tout état de cause, il ressort de la jurisprudence qu'il appartient à toute personne, tiers électeur ou préfet qui conteste une inscription de rappeler la preuve de ses prétentions. De même, la charge de la preuve incombe au tiers électeur qui conteste l'inscription d'un concitoyen sur les listes, qu'il s'agisse d'une première inscription ou d'un renouvellement.

Donc, vous avez la réponse. Si ma réponse ne vous sied pas, vous pourrez toujours m'écrire. Je vous répondrai.

Je vous souhaite, mes chers collègues, une bonne soirée.

M. RAYNAL :

Monsieur le Maire, si vous me le permettez ... Car je n'ai peut-être pas tout suivi ... J'ai dû être distrait. Le document qui vient de nous être distribué pour le changement du classement incendie du bâtiment ... C'est quoi ? C'est complémentaire ...

Le Maire :

C'est uniquement une information que je souhaitais porter à la connaissance du Conseil municipal. Vous voyez que je suis très démocratique au niveau des informations.

M. RAYNAL :

Oui. Je ne sais pas où vous avez récupéré ces instructions mais ...

Le Maire :

A partir du moment où l'on a déclassé le bâtiment ...

M. RAYNAL :

C'était à joindre au Conseil municipal de ce soir ?

Le Maire :

Il est important que vous ayez ce soir cette information complémentaire qui n'a pas été mise à l'intérieur.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Par les deux réponses, vous bottez clairement en touche. Vous ne répondez pas effectivement à l'ensemble des questions que j'ai posées, y compris par e-mail précédemment au mois d'octobre ou au mois de novembre, sur mon éviction des différentes commissions. Les réponses à mes questions ne sont pas satisfaisantes et incomplètes.

Le Maire :

Je vous donne un conseil. Si vous avez des questions sur le personnel, etc ... Vous allez à la Direction Générale. On vous donnera ce qui a été voté en C.T.P., avec les syndicats. Donc, il y a une clarté très nette. Cela fait gagner un peu de temps.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND :**

Je n'ai pas bien compris la réponse que vous m'avez faite par écrit. Nous sortons du groupe majoritaire. Je voulais prendre la parole. Vous me dites que vous enregistrez cette demande. Mais, la suite ... Je ne sais pas si vous allez l'étudier et si l'on pourra prendre la parole plus tard ou ce soir. C'est un peu flou. Donc, si vous pouviez m'expliquer votre réponse ...

Le Maire :

A partir du moment où vous avez indiqué dans la presse et dans les blogs que vous passiez dans la minorité du Conseil municipal ... C'est tout à fait votre droit.

M. BERTRAND :

Bien sûr. Merci.

Le Maire :

Je vous écris que j'en prends acte.

M. BERTRAND :

D'accord.

Le Maire :

J'en prends acte pour vous. Mais il faut que vos colistiers m'écrivent pour me confirmer qu'ils font la même démarche.

M. BERTRAND :

D'accord.

Le Maire :

Cela me paraît important pour le contrôle de légalité.

M. BERTRAND :

Oui.

Le Maire :

Pour vos demandes d'un local ... C'est la loi.

M. BERTRAND :

D'accord.

Le Maire :

Vous aurez donc une place à l'intérieur. Il n'y a aucun problème.

M. BERTRAND :

Et sur la demande de prise de parole à ce sujet lors du Conseil municipal ...

Le Maire :

Je vous la donne. C'est pour cela que je vous ai demandé si vous vouliez la prendre.

M. BERTRAND :

Voilà. Je ne comprenais pas, justement.

Le Maire :

Voilà.

M. BERTRAND :

Je voulais avoir la réponse. Je voulais prendre la parole. Si vous me la donnez, je la prends. Et, ensuite, je vous libère.

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, depuis quelques mois, je ne participe plus volontairement aux séances de ce Conseil municipal car Monsieur le Maire oublie de m'adresser les convocations dans les délais prévus par le règlement intérieur que nous avons élaboré ensemble et voté le 25 septembre 2008, et dont vous nous avez fait lecture en début de séance. Je vous remercie de nous le rappeler. Monsieur le Maire (qui justifie toujours l'indéfendable), vous expliquez lors d'un précédent Conseil municipal que j'avais tort. Une fois de plus, il vous a menti. Mais ce sera au Tribunal Administratif que j'ai saisi le 7 décembre 2011 d'en juger.

Ce Conseil municipal dans lequel nous siégeons depuis 4 ans ressemble plus à un cirque qu'à une réunion d'élus responsables. Pourtant, j'adore le cirque. Mais encore faut-il que les artistes aient du talent, ce qui n'est pas le cas de ceux qui, sans expérience, sans esprit d'ouverture, de manière partisane, ont créé un climat délétère dans notre ville. Il suffit de dialoguer avec la population, les membres d'associations, les commerçants, les artisans et les professions libérales de notre cité pour en convenir.

Lors des dernières élections municipales, nous nous sommes battus pour un programme qui n'a jamais été mis en place ni respecté mais aussi pour éviter qu'un maire condamné à 2 ans de prison avec sursis et 75.000 euros d'amende pour corruption passive et recel d'abus de biens sociaux ne puisse continuer à gérer notre ville. Ceux qui aujourd'hui nous critiquent et dont certains sont dans cette salle ce soir oublient de dire qu'en parfaite connaissance de cause, ils voulaient redonner les clés de Poissy en 2008 à un délinquant en col blanc sanctionné par la plus haute instance de notre république en 2009 : le Conseil Constitutionnel. Que ces amnésiques partisans au grand cœur retrouvent le chemin de la lucidité et du courage et fassent ainsi leur mea culpa plutôt que de jeter l'opprobre sur les autres. Nous n'avons pas de leçon à recevoir d'eux.

La liste « Poissy 2008 » que je conduisais et dont le programme est toujours en ligne sur Internet, à l'instar de toutes les autres listes et dont les promesses ont bizarrement disparu, a permis de tourner démocratiquement une page de l'histoire de notre ville dans la clarté, la justice et l'honneur. Mais, malheureusement, nous avons remplacé un condamné par un condamnable. Oui, Monsieur le Maire, vous êtes condamnable d'avoir accepté d'endosser en connaissance de cause (pour avoir passé un temps assez long dans l'opposition) un costume de maire trop grand pour vos compétences et gérer seul et sans vision une ville de 37.816 habitants. Oui, Monsieur le Maire, vous êtes condamnable aussi de ne pas avoir mis en place un projet ambitieux pour Poissy dans les domaines de l'urbanisme, l'intercommunalité, de l'emploi, du commerce, du sport, de la culture et de l'économie. Oui, Monsieur le Maire, vous êtes également condamnable d'avoir en 4 ans augmenté les impôts de notre cité de manière incontrôlée entre autres par l'embauche abusive de personnel communal, trop souvent par complaisance plus que par compétence. Oui, Monsieur le Maire, vous êtes également condamnable d'avoir attiré notre ville vers le bas. Vous êtes également condamnable d'essayer de cumuler les mandats alors que votre famille politique s'en défend. Vous êtes également condamnable du bilan global de votre politique municipale à laquelle ne participent plus que 23 vassaux qui m'accusaient à tort il y a 2 ans d'être la cause de votre léthargie. Vous êtes enfin condamnable d'avoir axé votre politique dès mars 2008 sur le diviser pour mieux régner car, 4 ans après, la situation financière de notre ville est catastrophique.

Mais tout le monde n'est pas comme vous et heureusement. Je suis fier qu'il existe encore des hommes et des femmes intègres autour de cette table qui font de la politique pour le bien des autres et non pour le petit confort, une cocarde et des intérêts mercantiles personnels. Ecœurés par votre gestion partisane, vos pratiques antidémocratiques et vos basses manœuvres de type stalinien pour me retirer mes délégations, Philippe MARIETTE, Annabelle WOELFÉ, Raymond LETELLIER et Michèle de VAUCOULEURS vous ont rendu leur délégation le 17 décembre 2009, que d'autres se sont empressés de récupérer, tels des charognards morts de faim. Ce groupe d'hommes et de femmes que j'ai l'honneur de présider est resté à mes côtés dans l'équipe majoritaire dans l'espoir d'avoir accès aux dossiers concernant la gestion de notre ville et de continuer à œuvrer dans l'intérêt des électeurs qui les avaient placés là en mars 2008. Mais cela n'a pas été possible car vous n'avez jamais (et cela malgré de multiples relances dans cette assemblée) réuni le groupe majoritaire depuis 2009, ou alors en cachette et en petit comité, ce qui est pire. En clair, Monsieur le Maire, nous ne voulons plus être associés à vous, de près ou de loin. Nous ne voulons plus être associés à votre gouvernance infantile et à votre gestion hasardeuse et dogmatique. Nous rejoignons donc ce soir officiellement les rangs de l'opposition que vous appelez avec mépris la minorité et vous demandons d'essayer, si vous le pouvez, d'appliquer une célèbre citation d'Albert CAMUS : « La démocratie n'est pas la loi de la majorité mais la protection de la minorité ».

Merci, Monsieur le Maire.

Le Maire :

Merci, Monsieur BERTRAND. Mes chers collègues, bonne soirée et bon courage.